



**Australian Government**  
**Department of Agriculture  
and Water Resources**

Ref: 2018/007977E

Mme Susan Imende Ungadi  
Présidente de la CTOI  
Commission des Thons de l'Océan Indien  
PO Box 1011  
VICTORIA SEYCHELLES

Chère Mme Ungadi,

Je me réfère au courrier du 25 mai 2018 émanant de la Vice-présidente de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), Mme Junr-re Riley Kim, concernant les questions d'application en instance de l'Australie. L'Australie considère que le renforcement de l'application des mesures de conservation et de gestion de la CTOI est fondamental pour une gestion efficace des pêches.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la réponse apportée par l'Australie aux questions qui méritent une attention particulière.

Je vous remercie vivement, ainsi que le Président et les membres du Comité d'Application, pour tous les efforts constamment déployés en vue de renforcer l'application des mesures de la CTOI.

Cordialement,

Gordon Neil  
Secrétaire adjoint  
Division des pêches  
le 19 juin 2018

cc : M. Chris O'Brien, Secrétaire exécutif, CTOI

T +61 2 6272 3933  
F +61 2 6272 5161

18 Marcus Clarke Street  
Canberra City ACT 2601

GPO Box 858  
Canberra ACT 2601

agriculture.gov.au  
ABN 24 113 085 695

## **Réponse de l'Australie à la Lettre de commentaires du Comité d'Application de 2018**

### Résolution 17/05 Soumission des données concernant les requins – fréquence de tailles

Conformément aux avis précédents, en raison de très faibles niveaux d'effort dans les pêcheries australiennes concernées, l'échantillonnage est effectué au débarquement et vise essentiellement à obtenir une couverture d'échantillonnage effective pour les espèces ciblées. Les requins ne sont pas une espèce cible dans ces pêcheries et l'Australie réalise de très faibles captures de requins dans ces pêcheries (de nombreuses espèces ne peuvent pas être débarquées et tous les requins vivants doivent être remis à l'eau). Il n'est pas pratique d'obtenir des mesures de tailles des requins remis à l'eau, étant donné que les directives des meilleures pratiques pour leur remise à l'eau est de ne pas les sortir de l'eau. Par conséquent, l'Australie n'est pas en mesure de satisfaire à la couverture d'échantillonnage pertinente ni de fournir les fréquences de tailles pour les requins.

L'Australie accepte l'évaluation de « partiellement conforme » pour cette période.

### Résolution 11/04 Rapports d'observateurs

Le programme de suivi électronique de l'Australie fournit des données précises sur les pêches et est utilisé en tant qu'outil pour suivre l'application dans la Zone Économique Exclusive de l'Australie, dans la zone de compétence de la CTOI. L'Australie reconnaît que le suivi électronique ne collecte pas l'ensemble des données requises par la Commission dans le cadre du programme d'observateurs. Toutefois, en tant que membre de la CTOI, l'Australie reconnaît que des données précises et vérifiables et soumises en temps opportun sont importantes pour étayer les décisions de gestion et considère que les informations soumises par l'Australie viennent à l'appui de cet objectif plus général. Des programmes supplémentaires visant à collecter efficacement les champs de données en instance sont également à l'étude.

L'Australie accepte l'évaluation de « partiellement conforme » pour cette période.